



## Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du vendredi 4 mars 2022

L'an deux mil vingt et deux, le quatre mars à dix-neuf heures et trente minutes, les élus de la commune de Leyment, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de madame Marilyn BOTTEX, Maire.

Membres présents à la séance : Mesdames : Marilyn BOTTEX, Line BEAU-GUYAT, Marie-Ange DAGAND, Brigitte MESCLIER, Marie-Thérèse VILLECOURT, Espérance PANAYE,  
Messieurs : Joël MARTRA et Bruno BIAU

**Absents excusés avec pouvoir** : M. VIOLLET Eric (a donné pouvoir à Marie-Thérèse VILLECOURT), Nicolas BARBERIE (a donné pouvoir à Line BEAU-GUYAT), Emmanuel PETAT (a donné pouvoir à Bruno BIAU)

**Absents excusés sans pouvoir** : Stéphanie CLOP,

**Absents** : Maud BRUHAT, Jacques GROS

**Secrétaire de séance** : Espérance PANAYE

Madame le Maire propose de supprimer le premier point concernant l'avenant au contrat de nettoyage de la société FANET.

### **Convention ADS**

Madame le Maire rappelle que l'instruction des autorisations d'urbanisme au nom de la Commune est jusqu'à ce jour assurée par le service ADS de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

Suite aux évolutions du Code de l'urbanisme depuis juin 2014 et aux évolutions du logiciel d'instruction (R'ADS devenant Next'ADS) ainsi que la mise en place de la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme (SVE urbanisme), il est nécessaire de mettre à jour la présente convention.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la nouvelle convention de mise à disposition du service instructeur de la CCPA au profit de la Commune et autorise Madame le Maire à la signer.

### **FAMY**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la décision 22 octobre 2021 fixant les modalités de concertation du public concernant la procédure de déclaration de projet relative au projet de création d'une plateforme de recyclage de matériaux inertes au lieu-dit « Les Carrières ».

Elle présente le bilan de la concertation effectuée durant toute la durée des études de la procédure de déclaration de projet relative au développement d'une activité de stockage et de recyclage de matériaux inertes au lieu-dit des Carrières :

#### **Bilan des modalités réalisées :**

- Affichage de la délibération pendant la durée des études du 28/10/2021 au 02/03/2022 ;
- Mise à disposition du public d'un dossier de consultation en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- Mise à disposition d'un registre destiné aux observations du public accessible en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ;

Aucune remarque ou observation n'a été formulée ou communiquée à la mairie durant cette phase de concertation préalable. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Prend acte de la clôture de la concertation ;
- Constate la réalisation des modalités de concertation telles que fixées par la délibération du 22 octobre 2021 ;
- Constate l'absence de demande ou d'observation de la part du public ;
- Arrête le bilan de la concertation.

## **Ressources humaines**

Mme le Maire explique au Conseil Municipal que le centre de loisirs a régulièrement besoin de recruter des adjoints d'animation contractuels en fonction du nombre d'enfants présents. Elle propose la création d'un poste d'adjoint d'animation contractuel principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet suivant les besoins du service de catégorie C.

Par ailleurs, au regard du besoin en personnel au service technique de la commune elle propose :

- de réduire le nombre de postes des adjoints techniques principaux 2<sup>ème</sup> classe contractuels d'un poste de catégorie C à un seul poste.

- De créer un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe contractuel à temps non complet suivant les besoins du service

De fixer la rémunération selon l'échelle indiciaire des adjoints d'animation territoriaux principaux 2<sup>ème</sup> classe et des adjoints techniques principaux 2<sup>ème</sup> classe à l'indice brut 403 indice majoré 364.

Le Conseil municipal à l'unanimité, valide ces décisions.

## **Temps de travail et cycles de travail**

Madame le Maire rappelle que depuis la loi n°2001-2 du 3 Janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la Fonction Publique ainsi qu'au temps de travail dans la Fonction Publique Territoriale, la durée hebdomadaire de temps de travail est fixée à 35 heures par semaine, et la durée annuelle est de 1607 heures. Cependant les collectivités territoriales bénéficiaient de la possibilité de maintenir les régimes de travail mis en place antérieurement à l'entrée en vigueur de la loi n°2001-2 du 3 Janvier 2001. L'article 47 de la Loi n°2019-828 du 6 Août 2019 de transformation de la Fonction Publique a remis en cause cette possibilité. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la règle des 1607 heures annuels de travail doit être appliquée.

Madame le Maire propose :

**De supprimer** tous les jours de congés non prévus dans le cadre légal réglementaire, afin de garantir le respect de la durée légale du temps de travail qui est fixée à 1607 heures, dans les conditions rappelées ci-avant.

Les cycles de travail sont les suivants :

### **Service Administratif :**

Cycle hebdomadaire : 35 heures par semaine sur 5 jours

### **Service Technique**

Cycle hebdomadaire : 35 heures par semaine sur 5 jours ou annualisés suivant les postes

### **Service centre de loisirs et école maternelles**

Cycle hebdomadaire : 35 heures par semaine sur 5 jours annualisés suivant les postes.

Le Conseil municipal à l'unanimité valide ces propositions

## **RIFSEEP**

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle a délibéré les 22 juin 2016, 6 octobre 2017, 12 octobre 2018 et le 28 novembre 2020 sur le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) mis en place pour la fonction publique de l'Etat, fonction publique territoriale et sur le CIA (complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir). Elle explique que les bénéficiaires sont les agents des cadres d'emplois des adjoints administratifs, techniques, d'animation, agent de maîtrise, animateur et ATSEM, que cette prime peut être versée aux fonctionnaires stagiaires et titulaires, aux contractuels de droit public remplaçant des agents administratifs, d'animation et ATSEMS, adjoints techniques et agents de maîtrise et aux contractuels quels que soient leurs postes. Elle explique que les adjoints techniques territoriaux et que les adjoints d'animation contractuels ne bénéficient pas du RIFSEEP (IFSE et CIA).

Mme le Maire propose ce complément indemnitaire (CIA) leur soit également attribué. Le Conseil municipal à l'unanimité valide cette proposition.

## **Mise en place d'un cycle de travail annualisé**

Le Maire rappelle que l'annualisation du temps de travail est une pratique utilisée pour des services alternant des périodes de haute activité et de faible activité.

L'annualisation du temps de travail répond à un double objectif :

- de répartir le temps de travail des agents pendant les périodes de forte activité et le libérer pendant les périodes d'inactivité ou de faible activité ;

- de maintenir une rémunération identique tout au long de l'année c'est à dire y compris pendant les périodes d'inactivité ou de faible activité. ;

Ainsi, les heures effectuées au-delà de la durée hebdomadaire de travail de l'agent dont le temps de travail est annualisé pendant les périodes de forte activité ou de faible activité.

Le Maire explique que pour des raisons d'organisation et de fonctionnement des services, et afin de répondre aux mieux aux besoins des usagers, il convient d'instaurer pour certains services des cycles de travail annualisés :

Ecole maternelle : ATSEM

Ecole primaire / cantine / centre de loisirs : Services techniques et animation

Bâtiments publics : Agents de propreté

Le Conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

### **Journée de solidarité**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 6 de la loi n°2004-626 du 30 Juin 2004, une journée de solidarité est instituée en vue d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées. Elle prend la forme d'une journée supplémentaire de travail non rémunérée pour les agents, fonctionnaires et agents contractuels. Cette journée de solidarité est incluse dans la durée légale annuelle de temps de travail, qui est de 1607 heures pour les agents à temps complet.

Pour les agents à temps non complet ou à temps partiel, la durée de travail supplémentaire est proratisée en fonction de leurs obligations hebdomadaires de service.

Dans la Fonction Publique Territoriale, cette journée est fixée par délibération, après avis de Comité Technique.

L'assemblée est amenée à se prononcer sur les nouvelles modalités d'application de ce dispositif au niveau de la collectivité. Madame le Maire rappelle que la journée de solidarité peut être accomplie selon la (ou les) modalités suivantes :

- le travail d'un jour de RTT tel que prévu par les règles en vigueur

ou

- toute autre modalité permettant le travail de 7 heures précédemment non travaillées, à l'exclusion des jours de congés annuels.

Madame le Maire propose de proratiser cette journée de travail (7 h) par rapport au nombre de jours travaillés et de la lisser sur l'année. Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

### **Composition du Conseil municipal**

Madame le Maire explique que pour donner suite à la démission du 3<sup>ème</sup> adjoint, elle propose au Conseil municipal de voter pour élire une nouvelle personne à ce poste. A l'issue du vote et à l'unanimité des membres présents, Eric Viollet est nommé 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire.

### **Délégations et indemnités**

Madame le Maire propose au Conseil municipal de réattribuer les délégations qui appartenaient à l'adjoint démissionnaire de la manière suivante :

Joël MARTRA, 1<sup>er</sup> adjoint : Bâtiment communaux – centre technique municipal – réseaux secs – relation avec les sapeurs-pompiers – relation avec les associations - affaires scolaires – affaires Numériques.

Eric VIOLLET, 3<sup>ème</sup> adjoint : eau et assainissement – voirie – cimetière – bois et chemins

Marie-Ange DAGAND, conseillère : finances-social – relations avec l'ADMR

Brigitte MESCLIER, conseillère : évènementiel – culture – communication

Marie VILLECOURT, conseillère : ressources humaines, salles municipales

Le Conseil municipal à l'unanimité valide ces décisions.

### **Indemnités**

Mme le Maire propose au conseil municipal, en raison de délégations confiées à certains conseillers, de leurs attribuer des indemnités.

Les délégations concernées sont la cantine et la gestion RH confiées à Mme Marie-Thérèse VILLECOURT, les finances et le CCAS confiés à Mme Marie-Ange DAGAND, la communication confiée à Mme Brigitte MESCLIER, la sécurité confiée à M. Bruno BIAU. Ces indemnités correspondraient à 28.40% de l'indemnité du Maire, pour Mmes VILLECOURT, DAGAND et MESCLIER (250.33 €) et à 14.19% (125.08 €) pour M. BIAU.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité, valide l'attribution de ces indemnités.

## Téléphonie

Joël MARTRA explique que la mairie et l'ensemble des bâtiments communaux sont actuellement équipés de matériel fourni par Orange. Or, il commence à devenir vétuste et le personnel se voit régulièrement confronté à des problèmes de connexion et de communication sans parler des difficultés rencontrées pour contacter le fournisseur afin de demander une assistance. Après avoir contacté différents fournisseurs, seul SFR nous a fait une proposition pour un abonnement à l'ADSL SSL (car la mairie ne peut pas être connectée à la fibre pour l'instant) et la location du matériel. Celui-ci étant en constante évolution, il apparaît judicieux de choisir la formule de location pour du matériel qui en cas de défection sera remplacé par sa dernière génération. Ce contrat inclut également la garantie d'un interlocuteur personnalisé et une garantie d'assistance en cas de problème. Ce devis s'élève à 6161€ par an soit à peu près 1000€ supplémentaires par rapport au contrat actuel avec Orange. Il faudra noter que dans ce nouveau contrat, la bibliothèque municipale sera également équipée.

Le Conseil municipal donne son accord pour choisir la proposition de SFR et autorise Madame le Maire à signer le devis.

## Préparation du budget 2022

*Approbation des comptes de gestion : commune, eau et assainissement et local commercial*

Madame le Maire présente au Conseil municipal les budgets primitifs de l'exercice 2021 :

- de la Commune
- de l'eau et assainissement
- du local commercial

et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal déclare que les comptes de gestion du budget de la Commune du budget eau et assainissement du budget du local commercial dressés pour l'exercice 2021 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part et l'adopte à l'unanimité.

*Approbation des comptes administratifs : commune, eau et assainissement et local commercial*

Madame Marie-Ange Dagand, le Maire, Marilyn Bottex s'étant retirée, présente les comptes de gestion pour l'année 2021.

Conseil municipal à l'unanimité **VOTE et ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

## Compte administratif du budget communal

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2020	Part à l'investissement exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	55 286.81		19 032.67	74 319.48
Fonctionnement	174 860.23	154 860.23	176 623.14	196 623.14
TOTAL			195 655.81	270 942.62

## **Compte administratif du budget : eau et assainissement**

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2020	Part à l'investissement exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	110 205.08		97 971.94	208 177.02
Fonctionnement	78 011.83	78 011.83	23 723.51	23 723.51
TOTAL	188 216.91	78 011.83	121 695.45	231 900.53

## **Compte administratif du budget du local commercial**

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2020	Part à l'investissement exercice 2020	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	34 409.00		37 772.12	72 181.12
Fonctionnement	8 450.00		5 562.17	14 012.17
TOTAL	42 859.00		43 334.29	86 193.29

### **Projets 2022**

Madame le Maire présente aux Conseil municipal la liste non exhaustive des différents projets qui n'ont pas pu être réalisés ainsi que les nouveaux projets qui seront étudiés dans le budget de l'année 2022 (qui sera voté le 8 avril 2022) :

- Travaux de la rue de la Vieille Fontaine
- Rénovation de l'appartement de la Cure
- Columbarium
- Aménagement de l'entrée de la rue de Vallière
- Aménagement de la rue du Petit Stade
- Signalétique sur les bâtiments
- Hangar Jaunet
- Rénovation du lavoir
- Signalisation dans les bois
- Chaudière de la mairie
- Eclairage du terrain de boules
- Agrandissement de la cantine
- Réparation de jeux au citystade
- Changement éclairage gymnase (leds)
- Sécurité Côte à Goy (après concertation avec les habitants)

Les élus sont invités à réfléchir à cette liste et à proposer d'autres projets éventuels pour une réunion de préparation qui se déroulera le vendredi 25 mars.

Pour le budget eau et assainissement, le plus gros projet est la construction d'une nouvelle station d'épuration.

### **Prélèvement services périscolaires**

Madame le Maire explique que la mairie ayant constaté de nombreux incidents de paiement pour la cantine et le centre de loisirs, la trésorerie conseille de modifier la date de prélèvement actuellement fixée au 28 du mois. L'assemblée propose la date du 10 de chaque mois. Le Conseil municipal valide cette date et autorise Madame le Maire à modifier le règlement du centre de loisirs et de la cantine communale.

### **Solidarité envers l'Ukraine**

Madame le Maire propose de faire un don pour l'Ukraine d'un montant de 300€. Cette somme pourra être versée directement à la Protection civile. Le Conseil municipal valide cette proposition.

Lors de la dernière réunion des parents d'élèves, ces derniers ont souhaité la mise en place d'une commission « cantine », représentée par des membres du Conseil municipal, des parents d'élève et des enfants. Madame le Maire demande aux élus qui souhaite participer à cette commission Mme Villecourt, Mr Martra et Mme Bottex).

### **Questions diverses**

- Le bulletin a été imprimé et distribué dans les boîtes aux lettres
- Les habitants du Château de la Servette ont demandé à être raccordés à l'eau potable. Madame le Maire propose de demander un devis à la SOGEDO pour étude, mais cette question avait déjà été évoquée avec leurs services et la mairie n'a pas d'obligation à raccorder un particulier.
- La commune souhaite relancer un club d'activités pour les habitants du foyer pour seniors Haissor et les personnes qui le souhaitent. Rendez-vous est donné le vendredi 25 mars après-midi pour une première réunion.
- 26 mars 2022 : nettoyage de Printemps. RV à 8h30 en mairie. Le casse-croûte de midi est offert par le Crédit agricole.
- 27 mars 2022 : carnaval organisé par le sou des écoles à partir de 14 heures. Présence d'un char créé par les membres de la bibliothèque.
- Réfection d'un tronçon de l'autoroute entre Château-Gaillard et Leyment du 14/3 au 29/4/2022 à partir de 21h30. Les habitants du quartier Gare recevront une information de APRR.

